



Procès verbal de l'Assemblée Générale des associés de la SARL DLL Constructions tenue le 26 Décembre 2025 au 30 boulevard Foch à Aire sur la Lys (62 120).
N° Siret : 385047543 00033

Etaient présents : M. Alexis Leurent, gérant, détenant 4300 parts en usufruit et 245 parts en toute propriété
Mme Blandine Jolion, détenant 180 parts en toute propriété et 2150 parts en nue-propriété,
Melle Gaëtane Leurent, détenant 2150 parts en nue-propriété
représentant la totalité des 4725 parts existantes.

3 résolutions sont votées à l'unanimité :

1^{ère} Résolution :

L'Assemblée décide de rembourser la prime d'émission figurant au bilan pour un montant de 127.240 €, à compter du 5 Janvier 2026.

La distribution de la prime d'émission sera effectuée au prorata du nombre de parts sociales détenues par chaque associé, étant précisé que, pour les parts démembrées, le remboursement revient au nu-propriétaire.

2^{ème} Résolution :

L'Assemblée nomme co-gérante à compter du 01/01/2026 pour une durée indéterminée Madame Blandine JOLION, demeurant 24 rue Kerfautras, 29200 BREST.
La rémunération nette pour l'année 2026 est fixée provisoirement au montant de 8.000 €.

3^{ème} Résolution :

L'Assemblée nomme co-gérante à compter du 01/01/2026 pour une durée de dix ans. Madame Amandine LABARRE, demeurant 1135 rue du Communal, 62910 BAYENGHEM LES EPERLECQUES.
La rémunération nette pour l'année 2026 est fixée provisoirement à 48 000 €

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19 heures.

Le gérant A. Leurent

certifié conforme